

Attention aux faux mails de remboursement du pass Navigo

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



Attention aux faux mails de remboursement du pass Navigo

Ile-de-France Mobilités, l'autorité qui organise les transports dans la région parisienne, a annoncé le 8 janvier qu'elle allait rembourser intégralement les passes Navigo du mois de décembre, suite à la grève des personnels de la RATP et de la SNCF contre la réforme des retraites, qui dure depuis le 5 décembre. Cela concerne tous les Franciliens, qu'ils aient un pass mensuel, annuel ou étudiant, selon 20 Minutes... [lire la suite]

Commentaire de Denis JACOPINI :

Il fallait s'y attendre car toutes les occasions sont bonnes pour non seulement chercher mais facilement trouver des victimes (malheureusement). Que ça soit des climatisations à prix cassés lors des périodes de canicules, une demande de dons lors de catastrophes naturelles, un colis non reçu pour frais de port non réglés, d'incendies de monuments historiques ou de tout autre événements touchant « émotionnellement » le public, il y aura toujours des personnes qui réagiront par émotion et par impulsion, donc vulnérables.

Le seul moyen d'éviter ce type de situation : sensibiliser le public.

Pour info, CYBERARNAQUES (le livre !)

<https://livre.fnac.com/a11267131/Denis-Jacopini-Cyberarnagues>

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

▪ **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

▪ **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et

les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source : Attention, des mails d'arnaque proposant le remboursement du pass Navigo circulent – Business Insider France

Comment démarrer une mise en conformité avec le RGPD ? Les conseils de notre Expert

	<p>Comment démarrer une mise en conformité avec le RGPD ? Les conseils de notre Expert</p>
---	--

Une démarche de mise en conformité avec le RGPD peut à la fois être simple et compliquée.

Une démarche de mise en conformité avec le RGPD peut à la fois être simple (pour de petites structures manipulant un simple carnet d'adresse) et compliquée (pour des structures manipulant des données bancaires, médicales, sociales, juridiques, fiscales)...

PETIT RAPPEL

Le RGPD (règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE), signifie Règlement Général sur la Protection des Données.

Ce règlement qui doit être respecté depuis le 26 avril 2016 avec des sanctions possible depuis le 25 mai 2018 est basé à 90% sur des règles datant de 1978 (c.f. Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 qui contient quasiment tout le contenu du RGPD).

Sont concernées toutes les entreprises, toutes les administrations et toutes les associations situées dans l'UE ou manipulant des données à caractère personnel de personnes situées dans l'UE.

Autant dire que tout le monde est concerné (de la grande à la micro structure) sauf les particuliers manipulant des données à caractères personnel exclusivement pour un usage privé.

EN QUOI CONSISTE UNE DEMARCHE DE MISE EN CONFORMITE AVEC LE RGPD ?

Une mise en conformité en tant que telle et définitive n'existe pas. La mise en conformité RGPD est en fait une démarche d'amélioration régulière en vue de respecter des règles parfois difficilement atteignables

Il s'agit donc d'abord d'une analyse de l'existant (avec un éventuel audit), puis de corrections initiales pour enfin prévoir un suivi régulier à la recherche d'améliorations éventuelles.

QUEL EST SON CHAMP D'APPLICATION ?

Un site Internet n'est qu'un point d'entrée parmi d'autres d'informations à destination des traitements de données à caractère personnel que vous réalisez.

La démarche de mise en conformité RGPD doit couvrir à la fois tous les points d'entrée, tous les lieux de traitement et de stockage des données à caractère personnel ainsi que toutes les actions destinées à communiquer à d'autres tiers de telles informations et ceci d'un point de vue technique et juridique.

La démarche couvrira aussi bien vos locaux, votre système informatique, votre site internet, vos services dans le cloud etc.

QUELLE EST NOTRE METHODE ?

Nous avons une méthode consistant à nous adapter aux ressources humaines et aux compétences existantes au sein de votre structure.

En effet, plusieurs situations peuvent donc se présenter à nous face auxquelles nous nous adapterons :

1. Si vous avez une ressource interne en mesure d'apprendre et de devenir autonome, nous pouvons former cette ressource.
2. Si vous n'avez aucune ressource interne en mesure d'assurer cette démarche de mise en conformité, nous pourrions nous charger de vous accompagner dans toutes vos démarches de mise en conformité.
3. Si vous avez une ressource interne ou des prestataires en mesure de réaliser une partie du travail de recensement et de suivi, nous accompagnerons et ferons progresser cette personne en l'aidant à réaliser cette démarche de mise en conformité.

NOTRE PRIX

Le prix est le résultat de nombreux paramètres tels que :

- la taille de votre structure,
- le volume d'information traitées,
- le type d'informations traitées,
- le type système de traitement de données à caractère personnel utilisé,
- le niveau de conformité de votre système de traitement de données à caractère personnel utilisé par rapport aux différentes réglementations,
- votre situation géographique si nous devons nous déplacer.

LE PRIX GLOBAL

Le prix global d'une démarche de mise en conformité avec le RGPD dépendra avant tout :

- de l'état de votre structure avant le démarrage de la mise en conformité avec une ou plusieurs réglementations (un audit sera probablement nécessaire),
- du nombre de réglementations à respecter et à auditer,
- des démarches que vous souhaitez mettre en oeuvre avec les différents fournisseurs et prestataires concernés par ces améliorations,
- de la densité du planning que vous avez décidé de suivre.
- et enfin du type d'accompagnement que vous attendez de nous (au plus vous en faites, au plus le coût sera réduit).

Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en Cybercriminalité et spécialisé en RGPD est en mesure de vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité, que votre structure ait une implantation nationale ou internationale.

En savoir plus sur Denis JACOPINI

Contactez Denis JACOPINI

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en

conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

HP alerte au sujet d'une panne programmée sur des disques durs SSD !

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

x

x

x

x

x

x

x

HP, alerte au sujet d'une panne programmée sur des disques durs SSD !

Hewlett Packard Entreprise (HPE) a publié une alerte concernant plusieurs modèles de lecteurs SSD au format SAS. Ces modèles sont affectés par un défaut logiciel qui provoque une panne total de leur fonctionnement après 32768 heures.

Cette panne est irrévocable et résulte en la perte totale des données stockées.

Pour des serveurs ou équipements de stockage ayant été installés récemment avec une série de disques vulnérables, cela signifie que tous les disques s'arrêteront de façon quasi simultanée, empêchant toute récupération de données même sur des systèmes configurés avec des mécanismes de redondance de type RAID. Toutes données non sauvegardée sera donc irrécupérable.

Il est donc primordial de procéder au diagnostic et à la correction des équipements affectés.

Produits affectés :

L'avis HPE précise les modèles de disques SSD ainsi que les équipements qui les utilisent. Reference Internet :

https://support.hpe.com/hpsc/doc/public/display?docId=emr_na-a00092491en_us

Diagnostic : L'outil Smart Storage Administrator (SSA) permet de connaître la durée d'utilisation des disques SSD afin de planifier les interventions sur chacun des matériels.

Correction : Un correctif existe, il s'agit de la version HPD8 du micrologiciel. Ce correctif sera disponible pour certains matériels à partir du 09/12/2019 (HPE indiquant que la durée maximale de fonctionnement ne sera pas atteinte pour les produits, à cette date). Le reboot n'est pas nécessaire sur des équipements disposant d'un contrôle Smart Array.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

▪ RGPD

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

▪ CYBERCRIMINALITÉ

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
- RECHERCHE DE PREUVES

▪ EXPERTISES

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source : *Bulletin: HPE SAS Solid State Drives – Critical Firmware Upgrade Required for Certain HPE SAS Solid State Drive Models to Prevent Drive Failure at 32,768 Hours of Operation*

Mise en conformité avec le

RGPD. Les conseils de notre Expert

	Mise en conformité avec le RGPD. Les conseils de notre Expert
---	--

Une démarche de mise en conformité avec le RGPD peut à la fois être simple et compliquée.

Une démarche de mise en conformité avec le RGPD peut à la fois être simple (pour de petites structures manipulant un simple carnet d'adresse) et compliquée (pour des structures manipulant des données bancaires, médicales, sociales, juridiques, fiscales)...

PETIT RAPPEL

Le RGPD (règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE), signifie **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées.

Ce règlement qui doit être respecté depuis le 26 avril 2016 avec des sanctions possible depuis le 25 mai 2018 est basé à 90% sur des règles datant de 1978 (c.f. Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 qui contient quasiment tout le contenu du RGPD).

Sont concernées toutes les entreprises, toutes les administrations et toutes les associations situées dans l'UE ou manipulant des données à caractère personnel de personnes situées dans l'UE.

Autant dire que tout le monde est concerné (de la grande à la micro structure) sauf les particuliers manipulant des données à caractères personnel exclusivement pour un usage privé.

EN QUOI CONSISTE UNE DEMARCHE DE MISE EN CONFORMITE AVEC LE RGPD ?

Une mise en conformité en tant que telle et définitive n'existe pas. La mise en conformité RGPD est en fait une démarche d'amélioration régulière en vue de respecter des règles parfois difficilement atteignables

Il s'agit donc d'abord d'une analyse de l'existant (avec un éventuel audit), puis de corrections initiales pour enfin prévoir un suivi régulier à la recherche d'améliorations éventuelles.

QUEL EST SON CHAMP D'APPLICATION ?

Un site Internet n'est qu'un point d'entrée parmi d'autres d'informations à destination des traitements de données à caractère personnel que vous réalisez.

La démarche de mise en conformité RGPD doit couvrir à la fois tous les points d'entrée, tous les lieux de traitement et de stockage des données à caractère personnel ainsi que toutes les actions destinées à communiquer à d'autres tiers de telles informations et ceci d'un point de vue technique et juridique.

La démarche couvrira aussi bien vos locaux, votre système informatique, votre site internet, vos services dans le cloud etc.

QUELLE EST NOTRE METHODE ?

Nous avons une méthode consistant à **nous adapter aux ressources humaines et aux compétences existantes au sein de votre structure.**

En effet, plusieurs situations peuvent donc se présenter à nous face auxquelles **nous nous adapterons** :

1. Si vous avez une ressource interne en mesure d'apprendre et de devenir autonome, nous pouvons former cette ressource.
2. Si vous n'avez aucune ressource interne en mesure d'assurer cette démarche de mise en conformité, nous pourrions nous charger de vous accompagner dans toutes vos démarches de mise en conformité.
3. Si vous avez une ressource interne ou des prestataires en mesure de réaliser une partie du travail de recensement et de suivi, nous accompagnerons et ferons progresser cette personne en l'aidant à réaliser cette démarche de mise en conformité.

NOTRE PRIX

Le prix est le résultat de nombreux paramètres tels que :

- la taille de votre structure,
- le volume d'information traitées,
- le type d'informations traitées,
- le type système de traitement de données à caractère personnel utilisé,
- le niveau de conformité de votre système de traitement de données à caractère personnel utilisé par rapport aux différentes réglementations,
- votre situation géographique si nous devons nous déplacer.

LE PRIX GLOBAL

Le prix global d'une démarche de mise en conformité avec le RGPD dépendra avant tout :

- de l'état de votre structure avant le démarrage de la mise en conformité avec une ou plusieurs réglementations (un audit sera probablement nécessaire),
- du nombre de réglementations à respecter et à auditer,
- des démarches que vous souhaitez mettre en oeuvre avec les différents fournisseurs et prestataires concernés par ces améliorations,
- de la densité du planning que vous avez décidé de suivre.
- et enfin du type d'accompagnement que vous attendez de nous (au plus vous en faites, au plus le coût sera réduit).

Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en Cybercriminalité et spécialisé en RGPD est en mesure de **vous accompagner dans vos démarches** de mise en conformité, que votre structure ait une **implantation nationale ou internationale.**

En savoir plus sur Denis JACOPINI

Contactez Denis JACOPINI

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en

conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *Compétences transversales – Dezavelle*

Découvrez comment les pirates peuvent vous voler des coordonnées bancaires

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



Découvrez comment les pirates peuvent vous voler des coordonnées bancaires

Découvrez comment la technique du phishing permet de soutirer les données bancaires des internautes.

<https://www.youtube.com/watch?v=0mH1oL00p6k>

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par

des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source : *Martin, logiciels malveillants – Hack Academy*

Découvrez comment les pirates piègent votre ordinateur

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



Découvrez comment
les pirates
piègent votre
ordinateur

Sur internet, n'utilisez jamais de logiciels ou clés Usb de sources incertaines.

<https://www.youtube.com/watch?v=ytUHNkPWHqw>

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

▪ **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

▪ **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
- RECHERCHE DE PREUVES

▪ **EXPERTISES**

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source : *Martin, logiciels malveillants – Hack Academy*

Quelles sont les meilleures astuces pour sécuriser son site internet ?

Vous souhaitez sécuriser votre site internet des attaques ?
voici nos conseils pour protéger vos données des cybercriminels.

DU en Investigation Numérique Pénale – Denis JACOPINI témoigne

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser,
Accompagner, Former et Informer

x

x

x

x

x

x

x

**DU en
Investigation
Numérique Pénale –
Denis JACOPINI
témoigne**

Vous souhaitez connaître le droit, les éléments théoriques ainsi que les outils liés au métier d'investigateur numérique en matière pénale ? Cette formation de 130 heures qui débouche sur le premier Diplôme Universitaire en Investigation Numérique Pénale de France est faite pour vous. Attention, les places sont limitées.

Contenu de la formation :

- Acquisition des bases et des fondamentaux en matière informatique dans le cadre d'une expertise pénale ;
- Connaissance de la Procédure pénale ;
- Connaissance des missions, de l'organisation professionnelle et des bonnes pratiques d'un enquêteur numérique ;
- Acquisition des méthodes et pratiques d'extraction de données post mortem :
 - *Extraction de données à partir de supports physiques*
 - *Extraction de données à partir de terminaux mobiles*
 - *Extraction de traces internet*
 - *Manipulation d'objets multimédia*
- Acquisition des méthodes de fouille de données



2019 06 14 Plaquette INPA5 v12

Cette formation est réalisée en partenariat avec :

- UFIN (Union Française de l'Investigation Numérique)
- CNEJITA (Compagnie Nationale des Experts de Justice en Informatique et Techniques Associées)
- AFSIN (Association Francophone des Spécialistes de l'Investigation Numérique)
- Gendarmerie nationale



Denis JACOPINI, Expert de Justice en Informatique spécialisé en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles (RGPD) témoigne :

C'est avec grand plaisir que je vous témoigne ma grande satisfaction à l'issue de cette formation. Même si j'avais déjà une expérience en tant qu'Expert de Justice en Informatique, étalée sur 8 mois, le contenu de cette formation m'a permis d'être désormais mieux équipé (mentalement, organisationnellement et techniquement) et en plus grande confiance pour les futures expertises pénales qui me seront confiées.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

▪ **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

▪ **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et

les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source : Diplôme d'Université : Investigation Numérique Pénale – Ametys

Audit RGPD : Que doit-il couvrir ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

x

x

x

x

x

x

x

Audit RGPD : Que doit-il couvrir ?

Comme la mise en place du « Document Unique » ou d'une norme ISO, il est nécessaire soit d'avoir au sein de votre organisme un collaborateur formé afin qu'il mette en place cette démarche ou de faire appel à un intervenant extérieur à votre organisme.

Parmi les phases indispensables à la démarche de mise en conformité avec le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel, l'audit est la première. Qu'on l'appelle « Audit » ou « État des lieux », il doit être complet et doit clairement indiquer la position de l'organisme pour chacun des points du document de référence.

Il peut ou pas aboutir à la liste des traitements qui sont indépendants de cette phase. L'audit doit couvrir 2 volets :

- Le respect de la réglementation d'un point de vue juridique ;
- Le respect de la réglementation d'un point de vue technique.

Les deux démarches sont essentielles et parfaitement complémentaires. Par expérience, nous avons remarqué que le volet juridique représente 20 à 30% de la démarche tandis que le volet technique relatif à la « Cybersécurité » et à la sécurité des données à caractère personnel de manière général représente le reste, la plus grande partie.

Ainsi, il est essentiel que cette démarche se fasse de concert par les 2 profils ou alors avoir la chance de trouver la perle rare qui aura un profil couvrant parfaitement ces 2 approches.

Notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en Protection des Données à Caractères personnel, diplômé en Cybercriminalité, en Analyse de risques sur les données présentes dans les systèmes d'information et en Droit de l'Expertise Judiciaire.

Il accompagne des organismes durant toutes les étapes de leur mise en conformité dont :

- la formation du DPO interne que vous aurez désigné (inutile si nous devenons votre DPO)
- la sensibilisation du responsable de traitement et du personnel ;
- l'analyse du contexte ;
- l'analyse de risque et d'impact sur la vie privée (pour les données es plus sensibles) ;
- l'accompagnement à la résolution des problèmes (pour la démarche de mise en conformité) ;
- les tests d'intrusion (pour être certain que les mesures de sécurité appliquées sont suffisantes) ;
- la documentation ;
- l'accompagnement du DPO (inapplicable si nous devenons votre DPO).

Vous l'aurez compris, le DPO doit avoir plusieurs casquettes et plusieurs cordes à son arc pour réaliser ou faire réaliser l'ensemble de ces missions.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD.**

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en

conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *Les outils de la conformité* | CNIL

Quelles différences entre urne électronique et urne papier ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Quelles différences entre urne électronique et urne papier ?				



Quelles différences entre urne électronique et urne papier ?

Le vote électronique est, depuis 2012, une solution de vote pour les élections sociales apportant de nombreux avantages et bénéfiques aussi bien pour l'entreprise que pour les partenaires sociaux. Plusieurs centaines d'entreprises de tous les secteurs et de toute taille ont utilisé l'e-voting avec succès durant les deux dernières occurrences des élections sociales. A la suite d'un retour d'expériences positif de celles-ci, nous proposons dans cet article d'expliquer comment et en quoi des bureaux de vote électronique diffèrent de bureaux de vote papier.

Qu'est-ce qu'une urne dans le vote électronique ?

Les urnes du vote électronique sont dématérialisées. Cela signifie qu'il n'existe plus de « boîtes » physiques à installer pour chaque catégorie de travailleur, multiplié par le nombre de bureaux de vote, multiplié par le nombre de sites géographiques/locaux différents où l'entreprise a décidé d'installer ses bureaux de vote. Cette différence produit des bénéfices organisationnels pour faciliter la gestion de l'élection et l'accès au vote pour les électeurs. En effet :

- Quel que soit le site ou l'endroit physique de l'entreprise où votera l'électeur, ses bulletins iront de facto dans les urnes correctes qui correspondent à la bonne combinaison d'organe (CE ou CPPT) et de catégorie (Employé, Cadre, Ouvrier, Jeune travailleur).
- Alors que les urnes physiques doivent être surveillées et scellées durant leur transport et dans les locaux où elles sont installées, les urnes dématérialisées du vote électronique ne doivent pas être installées (gain logistique). Elles sont contrôlables et contrôlées de façon centralisée. De plus les urnes électroniques permettent au président du bureau de vote principal et aux témoins syndicaux de suivre en temps réel, s'ils le souhaitent, l'état de remplissage de chaque urne et le statut de l'élection (NDLR : nous reviendrons dans un prochain article expert sur le sujet de comment contrôler un vote électronique sans être informaticien).

Le tableau ci-dessous indique les avantages de l'urne dématérialisée (électronique):



[lire la suite]

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

▪ **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

▪ **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
- RECHERCHE DE PREUVES

▪ EXPERTISES

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par

des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source : *Vote électronique pour les élections sociales : quelles différences entre urne électronique et urne papier ? – BECI*